

Campagne de promotion
de la vaccination antigrippale
des professionnels de santé **2026**

CAHIER DES CHARGES BINÔMES VACCINATEURS



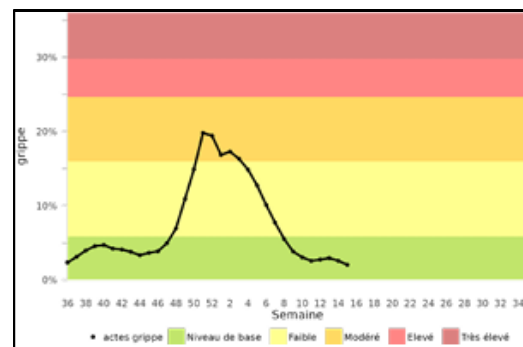
Se vacciner, c'est protéger.

CONTEXTE

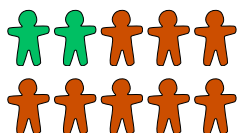
IMPACT SANITAIRE DE LA GRIPPE SAISONNIÈRE IMPORTANT

L'épidémie de grippe, bilan de la saison 2025-2026 :

- portée exclusivement par les virus de type A (H3N2 ++)
- s'est étendue sur environ 10 semaines, entre décembre 2025 et mi-février 2026
- d'intensité faible à modérée en ville mais élevée à l'hôpital
 - 115 000 passages aux urgences des hôpitaux ;
 - 24 000 hospitalisations après passage aux urgences pour grippe/syndrome grippal ;
 - 1 382 signalements de cas graves de grippe par le réseau de services de réanimation sentinelles ;
- un excès de mortalité toutes causes confondues, estimé à environ 12 700 décès au cours de l'épidémie.



COUVERTURE VACCINALE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ INSUFFISANTE



20%
de professionnels
vaccinés contre la
grippe



La couverture vaccinale antigrippale reste très insuffisante en France, loin de l'objectif des 75% visés par le HCSP.

DÉCISIONS POUR ENGAGER LES PROFESSIONNELS À SE VACCINER

• Au niveau national :

- La couverture antigrippale du personnel hospitalier est un indicateur de qualité et de sécurité des soins validé par l'HAS en mars 2023.
- La campagne 2026-2027 constitue la première année de déploiement de l'obligation vaccinale antigrippale des professionnels concernés qui n'entrera en vigueur qu'à l'issue des travaux réglementaires attendus d'ici la fin du premier trimestre 2027.

• A l'échelle régionale :

- Favoriser l'organisation des binômes vaccinateurs



La campagne de vaccination
antigrippale **début** le **13**
octobre 2026.

STRATÉGIE DE PRÉVENTION

La stratégie de prévention des infections hivernales se concentre sur une approche syndromique en ciblant les infections respiratoires hivernales aiguës d'origine virale. **Le respect des mesures barrières y est capital et la vaccination en est un pilier.**



Soignants : on vient vers vous !



Une pièce maîtresse en terme d'organisation : les binômes vaccinateurs.

Ils permettent d'optimiser l'accès à la vaccination, limiter les occasions manquées des professionnels de santé en allant vers les professionnels, au plus près de leur lieu d'exercice.

Le slogan « soignants : on vient à vous ! » s'inspire de la campagne « ALLER VERS » que l'assurance maladie avait mis en place pour atteindre l'ensemble des populations concernées par la campagne de vaccination.

BINÔME VACCINATEUR

OBJECTIF

Faciliter l'accès aux vaccins et au geste vaccinal en allant au plus près du lieu d'exercice des professionnels.

Cette action a l'ambition de faire progresser la couverture vaccinale antigrippale des professionnels de l'établissement pour améliorer la sécurité et la qualité des prises en soin.

PRÉ-REQUIS

Il appartient aux directeurs des établissements de tout mettre en œuvre pour faire progresser les couvertures vaccinales de leurs personnels.

A l'initiative d'un ou plusieurs professionnels de l'établissement, la mise en place de binômes vaccinateurs peut être proposée. Le choix de cette stratégie est pluridisciplinaire. Elle doit être validée et soutenue par la direction. L'organisation est définie. Les moyens humains, matériels & logistiques sont listés et mis à disposition. Une communication de promotion de cette initiative est organisée au sein de l'établissement.

ORGANISER : ANTICIPER, PRÉPARER & COMMUNIQUER

REUNIR LES MOYENS HUMAINS

- **Les pièces maîtresses :**

- Le directeur
- Le médecin du travail
- Le pharmacien
- L'équipe de prévention du risque infectieux (EOH/EMH)
- Les médecins (dont le médecin coordonnateur en EMS)

Ce sont ces professionnels qui, sous la responsabilité du directeur de l'établissement, définissent les modalités de mise en œuvre de cette action de santé publique.

- **Les binômes vaccinateurs = les acteurs opérationnels :**

- volontaires,
- consensuels,
- impliqués,
- motivés,
- identifiés par l'ensemble des professionnels de l'établissement.
- issus des professions autorisées à vacciner contre la grippe saisonnière.

Idéalement, un binôme vaccinateur est constitué dans chaque service/unité.

RÉUNIR LES MOYENS MATÉRIELS

- Support (feuille libre, fichier informatiques ...) pour recueillir la candidature des professionnels volontaires pour constituer un binôme vaccinateur :
 - nom/prénom,
 - profession,
 - service.
- Support de communication permettant d'informer qu'un binôme est constitué dans le service.
- Support pour que les professionnels éligibles à la vaccination s'inscrivent sur la liste des personnes à vacciner par le binôme (à positionner dans un endroit stratégique de chaque service pour qu'il soit rapidement identifié & utilisé) :
 - nom/prénom,
 - profession.
- *Vade-mecum* pour les binômes vaccinateurs comprenant :
 - La liste des professionnels éligibles à la vaccination antigrippale :

Professionnels de santé et tout professionnel en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère. Les recommandations de vaccination contre la grippe incluent désormais, parmi les professionnels en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère les personnels des services de secours et d'incendie (SDIS), les personnels des services d'aide à domicile (SAAD), et les aides à domicile via CESU (particuliers employeurs) pour les personnes âgées ou les personnes à risque de grippe sévère ([calendrier vaccinal 2026](#)).

- Un support concernant le vaccin antigrippal mis à disposition dans l'établissement :
 - les contre-indications,
 - les mises en garde et précautions d'emploi,
 - les modalités d'utilisation.
 - Remarque : co-vaccination grippe/Covid-19 possible au même moment, 1 vaccin dans chaque bras.
- Un support pour tracer l'absence de contre-indication à la vaccination.
- Un support pour tracer les vaccinations :
 - nom/ prénom et profession du professionnel vacciné,
 - date de la vaccination,
 - numéro de lot du vaccin.
- La CAT en cas d'effets indésirables à la vaccination.
- Le matériel nécessaire pour vacciner : flacon SHA, collecteur OPT, compresses, pansements, désinfectant, vaccin, médicaments & matériels pour faire face à une réaction anaphylactique (ambu, kit adrénaline..).

RÉUNIR LES MOYENS LOGISTIQUES

- Définir les modalités de libération des vaccins avec le pharmacien.
- Planifier les séances de vaccination : lieu (calme, garantissant la confidentialité, dates & horaires pour chaque service).
- Positionner dans les endroits stratégiques de chaque service (salle de pause, salle de soins, ...), les informations :
 - Affiche de promotion de la vaccination : [télécharger](#)
 - Support pour que les professionnels éligibles à la vaccination puissent s'inscrire.
 - Planning de vaccination par le binôme vaccinateur.

VACCINER & TRACER

- S'installer pour être dans les conditions favorables et sereines pour vacciner
- Disposer un flacon de solution hydro-alcoolique compresses, pansements, collecteur pour objet piquant tranchant à proximité
- Vérifier l'absence de contre-indication
- Vacciner
- Tracer les vaccinations
- Envoyer le support de traçabilité de la vaccination au médecin du travail à l'issue de la séance de vaccinations
- Penser à la déclaration de pharmacovigilance en cas d'effet indésirable



VALORISER

- Remercier les opérateurs qui se sont mobilisés pour conduire cette action de santé publique.
- Communiquer pour rendre visible l'implication de l'établissement.
- Communiquer le résultat de la couverture vaccinale.

